



**Conseil des aspects des droits de propriété
intellectuelle qui touchent au commerce
Session extraordinaire**

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION

TENUE AU CENTRE WILLIAM RAPPARD
LE 18 OCTOBRE 2017

Président: M. l'Ambassadeur Dacio Castillo (Honduras)

SOMMAIRE

1 NÉGOCIATIONS CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT D'UN SYSTÈME MULTILATÉRAL DE NOTIFICATION ET D'ENREGISTREMENT DES INDICATIONS GÉOGRAPHIQUES POUR LES VINS ET LES SPIRITUEUX.....	1
2 AUTRES QUESTIONS.....	7

**1 NÉGOCIATIONS CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT D'UN SYSTÈME MULTILATÉRAL DE
NOTIFICATION ET D'ENREGISTREMENT DES INDICATIONS GÉOGRAPHIQUES POUR LES
VINS ET LES SPIRITUEUX**

1.1. Le Président a rappelé, comme il l'avait indiqué dans le fax qu'il avait envoyé aux délégations le 18 septembre 2017, que la présente réunion avait pour objet de permettre aux Membres de s'exprimer officiellement sur les négociations concernant l'établissement d'un système multilatéral de notification et d'enregistrement des indications géographiques pour les vins et les spiritueux avant la onzième session de la Conférence ministérielle de Buenos Aires. Il a indiqué que, depuis la distribution du projet de texte composite sous couvert du document TN/IP/21 en avril 2011, cette réunion était la première réunion formelle de la Session extraordinaire du Conseil des ADPIC à ne pas servir uniquement à nommer un nouveau président; elle devait permettre en effet d'aborder le fond des négociations. Cette situation était due au fait que les activités et l'élan formidables concernant les indications géographiques qui s'étaient déployés dans des contextes bilatéraux et régionaux ne s'étaient malheureusement pas traduits dans ce groupe de négociation par un engagement approfondi ces dernières années.

1.2. Le Président a rappelé que les efforts qu'il avait lui-même consentis par le passé pour faciliter la reprise des travaux dans le cadre de la Session extraordinaire, ainsi que l'évaluation qu'il avait faite de l'état des négociations, étaient consignés dans deux rapports écrits qu'il avait établis sous sa propre responsabilité (document TN/IP/23 du 3 décembre 2015 et document TN/IP/24 du 8 décembre 2016). Depuis son dernier rapport écrit, il avait aussi rendu compte oralement de la situation à la réunion informelle des Chefs de délégation le 8 mai 2017 et à la réunion informelle du Comité des négociations commerciales le 25 juillet 2017.

1.3. Dans ces interventions, le Président avait fait part de son sentiment selon lequel la situation dans le cadre de la Session extraordinaire du Conseil des ADPIC n'avait pas évolué, et que les délégations de part et d'autre s'étaient montrées peu enthousiastes à l'idée de se lancer dans un travail de fond à la Session extraordinaire compte tenu du climat général des négociations. Il a ajouté que les délégations soutenant la proposition conjointe avaient pour la plupart considéré

qu'au vu des divergences de vues sur la portée du mandat, un résultat réaliste dans ce domaine était fort peu probable, raison pour laquelle elles ne s'étaient pas montrées favorables à une intensification des travaux à la Session extraordinaire du Conseil des ADPIC. S'il y avait ainsi peu de chances qu'elles prennent une initiative dans ce forum, certaines d'entre elles avaient néanmoins indiqué qu'elles étaient disposées à participer à des discussions dans le cadre du mandat de négociation.

1.4. Le Président a dit que les partisans traditionnels de cette question, qui appuyaient les modalités proposées dans le document TN/IP/W/52, avaient continué de souligner l'importance des négociations sur les ADPIC et le rôle de la Session extraordinaire du Conseil des ADPIC, mais ils avaient jugé le contexte général de négociation défavorable pour un travail approfondi dans ce domaine. Plus récemment, ce groupe l'avait informé des discussions qu'il menait au niveau interne pour redynamiser les travaux de la Session extraordinaire du Conseil des ADPIC, qui n'avaient cependant pas abouti jusqu'ici à des initiatives concrètes dans ce forum.

1.5. Dans la perspective de la Conférence ministérielle qui aurait lieu à Buenos Aires en décembre, le Président a également rappelé l'intervention faite par le Directeur général à la réunion informelle des Chefs de délégation du 21 septembre 2017. Le Directeur général avait alors appelé à un "moment de vérité" et invité les délégations à procéder à une évaluation raisonnable de ce qui pouvait – et de ce qui ne pouvait pas – être accompli à la onzième session de la Conférence ministérielle. Il avait prié instamment les Membres d'établir des priorités en tenant compte de l'expérience de la Conférence ministérielle de Nairobi et de centrer les négociations uniquement sur les domaines les plus prometteurs. S'agissant des questions de négociation considérées comme ne progressant pas assez vite pour être réglées à la onzième session, il avait proposé que les délégations se concentrent sur la manière de faire avancer ces travaux après la Conférence ministérielle. Toute ligne directrice ou orientation concernant la période qui suivrait la onzième session de la Conférence ministérielle pourrait alors être adoptée à Buenos Aires et dûment incorporée dans un document final.

1.6. S'il avait l'impression que les négociations sur le registre des indications géographiques n'étaient actuellement pas une priorité pour les délégations, le Président a indiqué qu'il tenait néanmoins à veiller à ce que celles-ci se préparent au mieux pour la Conférence ministérielle. Elles devraient par conséquent profiter de la présente réunion non seulement pour exposer officiellement leurs positions, mais aussi pour explorer des pistes pour l'avenir, à la lumière des suggestions formulées par le Directeur général en vue de la onzième session de la Conférence ministérielle.

1.7. Dans ce contexte, le Président a encouragé les délégations, lorsqu'elles prendraient la parole, à répondre aux deux questions suivantes:

- Quel est, d'après elles, le rôle des travaux de la Session extraordinaire du Conseil des ADPIC dans les préparatifs de la Conférence ministérielle de Buenos Aires; et
- Comment envisagent-elles la poursuite des négociations sur le registre des indications géographiques après la onzième session de la Conférence ministérielle.

1.8. Le représentant de la Suisse a remercié le Président pour avoir convoqué cette réunion formelle de la Session extraordinaire du Conseil des ADPIC et pour ses questions spécifiques sur la poursuite des travaux de ce groupe de négociation jusqu'à la onzième session de la Conférence ministérielle et au-delà. Il a fait référence à l'atelier sur les indications géographiques, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels qui avait eu lieu l'après-midi précédente, organisé conjointement par plusieurs Membres de la coalition W/52. Cet atelier avait pour objectif de montrer que l'équité et la transparence dans l'utilisation de ces droits de propriété intellectuelle étaient essentielles pour promouvoir un développement inclusif bénéficiant tant aux consommateurs et aux producteurs qu'aux communautés locales. Plusieurs études de cas, dont une présentée par un représentant d'un PMA, avaient montré à quel point la protection de ces DPI était aujourd'hui plus pertinente que jamais pour le développement commercial de ces pays.

1.9. L'intervenant a assuré à la Session extraordinaire que la Suisse restait déterminée à travailler avec d'autres Membres de la coalition W/52 afin de trouver le meilleur moyen de reprendre des discussions de fond sur les trois questions liées aux ADPIC, telles qu'énoncées dans le document

TN/C/W/52. La délégation de la Suisse reconnaissait qu'il fallait tenir compte de l'environnement actuel des négociations à l'OMC pour préparer la onzième session de la Conférence ministérielle, environnement qui n'était peut-être pas le plus propice à la reprise de telles discussions de fond avant Buenos Aires. L'orateur a ajouté qu'il importait cependant de regarder au-delà de la onzième session de la Conférence ministérielle. L'atelier qui s'était tenu la veille avait illustré les nombreux faits nouveaux survenus dans ce domaine aux niveaux national et international ainsi que leur pertinence croissante pour le développement des pays en développement et des pays les moins avancés en particulier. Le délégué a souligné qu'en tant que principale organisation internationale traitant de questions liées au commerce mondial, l'OMC était l'instance indiquée pour trouver des solutions aux questions de propriété intellectuelle qui touchent au commerce. Il a confirmé que le Président pouvait compter sur l'engagement de la délégation suisse qui prendrait les initiatives nécessaires pour faire en sorte que l'OMC demeure un forum dans lequel les Membres pouvaient rechercher des progrès parallèles sur les trois questions liées aux ADPIC.

1.10. Le représentant de Haïti, prenant la parole au nom du Groupe des PMA, a indiqué que le Groupe des PMA souhaitait informer la Session extraordinaire qu'il étudiait actuellement la communication contenue dans le document TN/C/W/52 de 2008, notamment la question du registre des indications géographiques en vertu de l'article 23:4 de l'Accord sur les ADPIC. Il a fait observer que les travaux avaient été étendus aux spiritueux, conformément aux positions adoptées en 1996 à la Conférence ministérielle de Singapour et codifiées dans la Déclaration de Doha de 2001.

1.11. L'intervenant a dit que les Membres ne devraient pas être surpris d'apprendre que les PMA sondaient leurs intérêts dans un certain nombre de domaines, de sorte à renforcer leurs branches de production, leur valeur ajoutée et leur industrialisation. Il a ajouté que quel que soit le cadre de discussion ou de négociation choisi à l'OMC, les PMA devaient évaluer les domaines importants pour leurs secteurs et leurs industries.

1.12. Le délégué a indiqué que le Groupe espérait que le processus de consultation interne qu'il avait entamé lui permettrait d'arrêter une position commune. À cet égard, le Groupe des PMA était favorable à la poursuite des négociations dans le cadre de la Session extraordinaire du Conseil des ADPIC.

1.13. Le représentant de l'Afrique du Sud a rappelé l'intervention de la Suisse concernant l'atelier ayant eu lieu la veille, qui avait montré qu'une grande partie des Membres de l'OMC avait un intérêt pour ces questions, notamment – mais pas seulement – pour le registre des indications géographiques. Il a souligné que d'autres questions étaient liées au registre des indications géographiques et que la délégation de son pays pensait qu'un engagement continu sur ces questions restait pertinent eu égard au contexte.

1.14. En ce qui concerne la question posée par le Président sur le rôle de la Session extraordinaire du Conseil des ADPIC dans les préparatifs de la onzième session de la Conférence ministérielle, la délégation de l'Afrique du Sud pensait que si d'autres questions pouvaient éventuellement être incluses dans les discussions en cours, ce n'était pas le bon moment de proposer maintenant de nouvelles modalités pour ce point particulier.

1.15. Ce qui était plus important, en revanche, selon la délégation sud-africaine, c'était que les Membres trouvent après la onzième session de la Conférence ministérielle divers moyens de s'engager activement dans les travaux; à cet égard, l'atelier de la veille avait révélé l'intérêt profond que les Membres portaient à certaines de ces questions. Dans ce contexte, l'Afrique du Sud estimait que des discussions sur ces questions suscitaient toujours un certain intérêt, mais que ce sujet ne devrait pas nécessairement faire l'objet d'une proposition formelle dans la perspective d'un résultat ministériel. La délégation de l'Afrique du Sud demeurait toutefois disposée à travailler avec d'autres Membres pour dégager un consensus sur les questions qui restaient en suspens.

1.16. Le représentant du Bésil a indiqué que la délégation de son pays était favorable à un traitement simultané, parallèle et conjoint des trois questions liées aux ADPIC, à savoir la relation entre l'Accord sur les ADPIC et la CDB, le registre des indications géographiques et l'extension de la protection des indications géographiques. Le document TN/C/W/52 renfermait une proposition très large et équilibrée car elle englobait les principales exigences et préoccupations de tous les Membres concernant les trois questions liées aux ADPIC.

1.17. L'intervenant a aussi fait référence à l'atelier organisé la veille par la coalition W/52, qui avait permis aux Membres de procéder à un échange de vues fructueux sur la manière dont l'équité et la transparence contribuaient à un commerce international inclusif. Il a rappelé l'intervention du Secrétariat de la CDB sur les événements récents qui avaient suivi l'adoption du Protocole de Nagoya et ses explications sur le fait que les procédures auxquelles les parties privées devaient se soumettre pour se conformer aux règles relatives au consentement préalable donné en connaissance de cause et à l'accès et au partage des avantages n'étaient pas contraignantes. La délégation du Brésil souhaitait donc réitérer son point de vue selon lequel les Membres devraient tendre à l'adoption d'un amendement de l'Accord sur les ADPIC qui leur servirait de base pour prendre les mesures nécessaires pour prévenir le biopiratage.

1.18. Tout en étant consciente de l'environnement politique dans lequel s'inscrirait la onzième session de la Conférence ministérielle, la délégation du Brésil était prête à continuer d'œuvrer pour faire progresser l'examen des questions liées aux ADPIC.

1.19. Le représentant des États-Unis a dit que la divergence de vues qui persistait depuis longtemps entre les délégations au sujet du mandat découlant de l'article 23:4 réduisait les chances de progresser sur ce dossier. Les États-Unis continuaient de penser que les demandeurs devaient respecter le mandat de la Session extraordinaire, qui se limitait à un registre des indications géographiques pour les vins et les spiritueux. D'une manière plus générale, la délégation des États-Unis n'était pas favorable à une intensification des travaux sur les indications géographiques dans le cadre de la Session extraordinaire parce que cette question était extrêmement sensible et qu'il serait difficile de surmonter les divergences et de parvenir à un consensus. L'intervenant a dit qu'il était particulièrement peu réaliste d'envisager de relancer les travaux à la Session extraordinaire en l'absence de toute perspective de négociations actives dans quasiment tous les groupes de négociation qui relevaient du CNC. Il a ajouté que la délégation de son pays s'accordait avec d'autres pour dire qu'il ne s'agissait pas d'un domaine dans lequel les Membres pouvaient escompter de façon réaliste des résultats consensuels à la onzième session de la Conférence ministérielle.

1.20. Le représentant de l'Union européenne a indiqué que la position de l'UE demeurait inchangée pour le moment. La délégation de l'UE restait attachée à la coalition W/52 et souhaiterait que l'examen des trois questions liées aux ADPIC progresse en parallèle à l'OMC. Les membres de la coalition W/52 étaient régulièrement en contact à ce sujet, et l'orateur pensait que l'atelier qui avait eu lieu la veille, tout comme les faits nouveaux positifs survenus à l'OMPI ainsi que dans le cadre des nombreux accords bilatéraux que les Membres négociaient actuellement et avaient conclus avec succès, en témoignaient. Selon lui, une amorce de consensus général semblait se dégager sur la question des indications géographiques. À ce stade, cependant, eu égard à l'état des négociations dans d'autres domaines de l'OMC, l'UE n'avait pas de propositions concrètes à soumettre. Compte tenu de l'absence de dynamique dans les négociations et le contexte actuel de l'OMC, la délégation de l'UE ne voyait aucune urgence à mettre davantage en relief les questions liées aux ADPIC à Buenos Aires. Elle considérait toutefois que les trois questions liées aux ADPIC devaient rester inscrites à l'ordre du jour pour que les Membres continuent d'y travailler après la onzième session de la Conférence ministérielle et que les délégations devraient rester ouvertes à cet égard.

1.21. La représentante de la Thaïlande a remercié le Président pour les efforts qu'il avait déployés afin de prendre contact avec les Membres et les inviter à reprendre les discussions à la Session extraordinaire du Conseil des ADPIC. En tant que coauteur du document TN/C/W/52, la délégation de son pays attachait une grande importance aux questions du registre des indications géographiques, de l'extension de la protection des indications géographiques et de la relation entre l'Accord sur les ADPIC et la CDB. La Thaïlande souhaitait que ces trois questions soient examinées ensemble et en parallèle dans le cadre de la Session extraordinaire du Conseil des ADPIC. Toutefois, compte tenu de l'environnement actuel de négociation, en particulier des divergences de vues bien connues entre les deux groupes, l'intervenante a indiqué que la délégation de son pays était prête également à envisager d'autres options constructives pour aller de l'avant. À cet égard, elle a salué l'occasion offerte aux Membres de partager leurs expériences et pratiques exemplaires en matière de protection et d'enregistrement des indications géographiques, estimant que le résultat d'un tel exercice pourrait contribuer au processus de négociation.

1.22. Alors que la onzième session de la Conférence ministérielle de Buenos Aires approchait à grands pas, la déléguée a dit que les Membres devraient s'efforcer d'identifier des résultats qui pourraient être obtenus dans la pratique à cette occasion. Bien qu'elle soit consciente que les délégations soient actuellement loin d'un consensus, elle espérait que les Ministres réitéreraient au moins leur engagement à faire progresser les négociations sur les questions liées aux ADPIC, y compris les lignes directrices sur les modalités. La délégation de la Thaïlande était disposée pour sa part à travailler étroitement avec le Président et d'autres Membres en vue de l'obtention d'un résultat significatif à l'issue de la onzième session de la Conférence ministérielle.

1.23. Le représentant du Japon a remercié la coalition W/52 pour avoir organisé l'atelier instructif qui avait eu lieu la veille, mais il a souligné que la délégation de son pays n'était pas en mesure d'appuyer la proposition W/52. Il souhaitait insister sur le fait que toute négociation qui serait menée sur ce sujet à l'avenir devrait respecter rigoureusement le mandat défini pour l'établissement d'un système multilatéral de notification et d'enregistrement des indications géographiques pour les vins et les spiritueux.

1.24. Le représentant de la République de Corée a dit qu'au vu des divergences de vues sur les différents mandats, il était peu probable selon lui que les Membres parviennent à un résultat réaliste dans ce domaine à la onzième session de la Conférence ministérielle. La délégation de son pays n'était pas favorable à ce que la Session extraordinaire du Conseil des ADPIC serve à échanger des vues sur la voie à suivre pour obtenir des résultats négociés à la onzième session de la Conférence ministérielle, mais elle était prête à examiner toute idée ou proposition nouvelle qui était conforme au mandat de la Session extraordinaire.

1.25. Le représentant du Cambodge a remercié le Président pour les questions spécifiques qu'il avait posées aux Membres concernant l'approche que le groupe de négociation devrait suivre dans la perspective de la onzième session de la Conférence ministérielle et au-delà. Il a fait référence à l'atelier sur les indications géographiques, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels qui avait été organisé la veille par plusieurs membres de la coalition W/52. Cette manifestation avait mis en lumière à quel point l'ouverture et la transparence dans l'utilisation des droits de propriété intellectuelle étaient cruciales pour promouvoir un développement inclusif profitant autant aux consommateurs qu'aux communautés locales. Des études de cas portant sur plusieurs pays, notamment le Cambodge, avaient illustré la pertinence de la protection des droits de propriété intellectuelle pour le développement commercial de ces pays aujourd'hui.

1.26. L'intervenant entendait assurer aux Membres que la délégation de son pays restait déterminée à continuer de travailler avec les autres membres de la coalition W/52 pour trouver le meilleur moyen de reprendre des discussions de fond sur les trois questions liées aux ADPIC énoncées dans le document TN/C/W/52. Les Membres devaient tenir compte dans leur réflexion de l'environnement de négociation actuel à l'approche de la onzième session de la Conférence ministérielle, qui n'était peut-être pas le plus propice à une reprise de discussions quant au fond avant Buenos Aires. Il a ajouté cependant qu'il importait de regarder au-delà de la onzième session. L'atelier avait permis d'éclaircir un grand nombre de faits nouveaux survenus dans ce domaine aux niveaux national et international, de plus en plus pertinents pour le développement des pays en développement et des pays les moins avancés. L'orateur a dit qu'en tant que principale organisation internationale traitant de questions liées au commerce mondial, l'OMC était le forum qui se prêtait le mieux à des discussions sur ce sujet. Le Président pouvait compter sur l'engagement du Cambodge, qui prendrait les initiatives nécessaires pour veiller à ce que l'OMC reste l'organisation dans laquelle les délégations pouvaient tendre à des progrès parallèles sur les trois questions liées aux ADPIC.

1.27. La représentante du Chili a remercié le Président pour le rôle de premier plan qu'il avait joué et pour la réunion qu'il avait organisée afin de préparer cette session. Elle a dit que les questions qu'il avait formulées permettaient aux Membres de centrer clairement leur réflexion dans le cadre des discussions menées pendant la réunion en cours. S'agissant du rôle de la Session extraordinaire du Conseil des ADPIC dans les préparatifs de la Conférence ministérielle de Buenos Aires, le Chili considérait que les travaux effectués jusqu'ici n'auraient pas de portée significative dans la perspective de la Conférence de décembre. Comme l'indiquaient les rapports précédents du Président, les Membres n'avaient pas réussi à mener un débat de fond à cet égard ces dernières années.

1.28. Après la onzième session de la Conférence ministérielle, il serait souhaitable, d'après la déléguée, de réfléchir aux attentes et aux objectifs de cette négociation et à ce qu'il serait possible d'accomplir. Les Membres pourraient ainsi se concentrer véritablement sur l'exécution du mandat de négociation qui leur était confié. La délégation du Chili continuait de penser que les travaux devraient se poursuivre dans le cadre du mandat spécifique qui avait été assigné à la Session extraordinaire du Conseil des ADPIC.

1.29. La représentante du Canada a dit que la délégation de son pays avait participé activement aux travaux de la Session extraordinaire du Conseil des ADPIC dès le début. Le Canada, toujours coauteur de la proposition conjointe, avait toujours manifesté sa volonté de participer à des discussions conformément au mandat. Compte tenu de la lenteur des négociations et de l'absence d'échanges approfondis entre les Membres, l'oratrice a dit que la délégation de son pays se félicitait des questions posées par le Président, qui permettraient à tous les Membres de réévaluer l'état de leurs travaux. Pour ce qui était de la première question du Président, le Canada considérait que les discussions menées par les Membres dans le cadre de la Session extraordinaire n'avaient pas suffisamment progressé depuis la dixième session de la Conférence ministérielle pour que l'on puisse s'attendre à des résultats significatifs à la prochaine session. De ce fait, et au vu du contexte général de négociation, la délégation du Canada ne pensait pas que la Session extraordinaire pourrait jouer un rôle de premier plan à Buenos Aires.

1.30. S'agissant de la deuxième question concernant l'avenir des négociations, l'intervenante a salué l'invitation lancée par le Président à réfléchir à l'avenir de la Session extraordinaire du Conseil des ADPIC. Le Canada estimait qu'il était important que les Membres, dans cette enceinte et dans d'autres organes, fassent périodiquement le point sur leurs efforts et qu'ils évaluent leurs progrès. La déléguée a ajouté que la fourniture d'une réponse plus complète à cette question exigerait une réflexion et des consultations internes approfondies. Le Canada considérait néanmoins que pour poursuivre cette réflexion, l'ensemble des Membres gagneraient à entamer, après la Conférence ministérielle, une analyse des perspectives de progrès à la Session extraordinaire, compte tenu du rythme actuel des discussions.

1.31. Le représentant de l'Inde a indiqué que la délégation de son pays souscrivait aux déclarations faites par la Suisse, l'Afrique du Sud, le Brésil, l'Union européenne, la Thaïlande, le Cambodge et d'autres membres de la coalition W/52. Il a remercié chacun de ces pays pour leur soutien à l'atelier, organisé conjointement la veille par plusieurs membres de la coalition W/52, sur les indications géographiques, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels.

1.32. Le délégué a rappelé que l'Inde faisait partie de la coalition W/52 et a réitéré la position de son pays selon laquelle les trois questions liées aux ADPIC (registre des indications géographiques, relation entre l'Accord sur les ADPIC et la CDB et extension de la protection des indications géographiques), telles qu'énoncées dans le document TN/C/W/52, étaient étroitement liées, tant sur le fond que sur le plan de la procédure. Il a dit que ces trois questions devraient par conséquent être examinées en parallèle et ensemble, précisant que c'était dans le cadre de la Session extraordinaire du Conseil des ADPIC que cet examen pourrait être mené de la manière la plus utile et inclusive qui soit. La délégation de l'Inde était prête à travailler de manière constructive afin de déterminer comment des progrès parallèles et simultanés pouvaient être accomplis sur les trois questions.

1.33. La représentante de la Chine a indiqué que la délégation de son pays était résolue à participer à des discussions à la Session extraordinaire du Conseil des ADPIC, avant et après la onzième session de la Conférence ministérielle. Elle souhaitait se rallier à la position de plus de 100 autres membres de la coalition W/52 qui étaient convaincus que les trois questions liées aux ADPIC, à savoir le registre des indications géographiques, l'extension de la protection des indications géographiques et la relation entre l'Accord sur les ADPIC et la CDB, étaient étroitement liées et que leur examen devrait progresser en parallèle. L'intervenante a ajouté que le large soutien apporté à cette position était apparu clairement également lors de l'atelier qui avait eu lieu la veille sur le sujet de l'équité et de la transparence dans l'utilisation des droits de propriété intellectuelle en vue d'un commerce international inclusif. La Chine restait quant à elle ouverte à toute discussion sur les trois questions liées aux ADPIC.

1.34. La représentante de l'Argentine a remercié le Président pour les questions qu'il avait soumises aux Membres. En ce qui concerne la première question, elle a dit que la délégation de son pays pensait que dans le contexte actuel, les perspectives d'une contribution de la Session extraordinaire du Conseil des ADPIC à la prochaine session de la Conférence ministérielle n'étaient

pas prometteuses. Pour ce qui était de la poursuite des négociations après la Conférence ministérielle, l'Argentine promettait de rester ouverte à toute proposition qui respecterait le mandat défini à l'article 23:4 de l'Accord sur les ADPIC, qui était très clair et ne mentionnait que les indications géographiques pour les vins et les spiritueux.

1.35. La représentante de l'Australie a indiqué que la délégation de son pays avait participé au fil des ans de manière constructive aux négociations concernant l'établissement d'un système multilatéral de notification et d'enregistrement des indications géographiques pour les vins et les spiritueux dans le cadre du mandat. Cependant, eu égard à la divergence de vues existant aujourd'hui en ce qui concerne les progrès des travaux sur le registre des indications géographiques pour les vins et les spiritueux, l'intervenante a dit qu'il était difficile d'imaginer que la Session extraordinaire du Conseil des ADPIC puisse jouer un rôle dans les préparatifs de la onzième session de la Conférence ministérielle ou conduire à un résultat réaliste pendant la Conférence elle-même.

1.36. La déléguée a dit que l'Australie avait toujours été ouverte aux propositions constructives soumises dans le cadre du mandat. Toutefois, les négociations sur le registre des indications géographiques pour les vins et les spiritueux piétinaient depuis quelque temps faute d'engagement sur les propositions relatives aux travaux futurs dans le cadre du mandat. La délégation de l'Australie estimait qu'il vaudrait la peine d'évaluer les perspectives futures de négociation après la Conférence ministérielle de Buenos Aires.

1.37. Le représentant du Nigéria a remercié le Président pour son rapport complet et équilibré sur la situation, qui faisait état des positions des différents groupes et Membres. En tant que membre du Groupe africain et, à ce titre, coauteur du document TN/IP/W/52, il a dit que la délégation du Nigéria continuerait de participer à ces négociations. L'orateur était d'accord avec ceux qui avaient déclaré que les trois questions liées aux ADPIC devaient être traitées en parallèle. S'agissant de la question de l'environnement actuel, à la veille de la onzième session de la Conférence ministérielle, il souscrivait aux propos de la Suisse, de l'Afrique du Sud, de l'Union européenne, du Brésil et de l'Inde.

1.38. Le représentant de l'Indonésie a indiqué qu'en tant que membre de la coalition W/52, la position de son pays n'avait pas changé. L'Indonésie était désireuse de faire avancer les discussions sur les trois questions liées aux ADPIC, c'est-à-dire le registre des indications géographiques, la relation entre l'Accord sur les ADPIC et la CDB et la divulgation et l'extension de la protection des indications géographiques.

1.39. Le représentant de la Colombie a remercié le Président pour avoir résumé les positions générales. Il a dit qu'en tant que membre de la coalition W/52, la délégation de son pays estimait elle aussi que l'examen de ces trois questions devrait progresser au même rythme.

1.40. Le Président a remercié les délégations qui avaient pris la parole pour leurs déclarations. S'agissant de la suite des travaux à court terme, il reconnaissait que les Membres avaient des points de vue différents quant à l'utilité d'organiser d'autres réunions d'ici à la onzième session de la Conférence ministérielle. Il resterait cependant en contact avec les délégations intéressées et tout Membre qui auraient des suggestions constructives sur la façon de prendre en considération les négociations menées par la Session extraordinaire du Conseil des ADPIC dans un résultat ministériel. Il envisagerait éventuellement de tenir des consultations ou d'autres réunions dans les prochaines semaines si cela pouvait faire avancer les négociations prescrites dans le cadre de la Session extraordinaire du Conseil des ADPIC avant Buenos Aires.

1.41. Le Président a remercié toutes les délégations pour leurs réflexions et leurs avis sur cette question et a indiqué qu'il les intégrerait dans tout rapport qu'il pourrait être amené à présenter au CNC d'ici à la Conférence ministérielle. Comme par le passé, un tel rapport serait établi expressément sous sa propre responsabilité, sans préjudice des positions des délégations ni du résultat des négociations.

1.42. La Session extraordinaire a pris note des déclarations faites.

2 AUTRES QUESTIONS

2.1. Comme aucune délégation ne souhaitait prendre la parole sous ce point de l'ordre du jour, le Président a levé la séance.
